

SMI HOSPI 400

La protection santé indispensable en cas d'hospitalisation





Pourquoi choisir SMI hospi 400?

La durée d'un séjour en établissement hospitalier et les coûts occasionnés sont toujours difficiles à anticiper.

L'Assurance maladie ne prend en charge que 80 % de vos frais d'hospitalisation. En souscrivant à ce contrat, vous réduirez ainsi le montant des dépenses engagées.

À qui s'adresse cette garantie?

SMI hospi 400 a été conçue pour les personnes :

- désirant être couvertes uniquement en cas d'hospitalisation ;
- ayant déjà une complémentaire santé et souhaitant une meilleure prise en charge de leurs frais d'hospitalisation.

Quelles sont les prestations couvertes ?

Les garanties du contrat **SMI hospi 400** permettent de diminuer votre reste à charge à l'hôpital en cas de frais supplémentaires, tels que les dépassements d'honoraires, le forfait journalier, la chambre individuelle ou encore les frais d'accompagnement.

	Remboursements
	Y compris le remboursement de la Sécruité sociale, dans la limite des frais réels engagés.
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE (hors maternité et y compris en ambulatoire)	
FRAIS DE SÉJOUR	400 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale.
HONORAIRES MÉDICAUX ACTES DE CHIRURGIE ET D'ANESTHÉSIE ACTES CHIRURGICAUX D'OBSTÉTRIQUE	400 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale.
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 % des frais réels, dans la limite de 30 jours par année civile en établissements et services pour maladies nerveuses, mentales ou psychiatriques et de 60 jours par année civile en maison de repos, de rééducation ou de convalescence.
CHAMBRE PARTICULIÈRE MÉDECINE-CHIRURGIE	20 €/jour en ambulatoire pour une intervention chirurgicale. 100 €/jour en hors ambulatoire. Dans la limite de 30 jours par année civile en établissements et services pour maladies nerveuses, mentales ou psychiatriques et de 60 jours par année civile en maison de repos, de rééducation ou de convalescence.
LIT ACCOMPAGNANT pour enfant jusqu'à 12 ans	100 % des frais réels, dans la limite de 30 jours par année civile en établissements et services pour maladies nerveuses, mentales ou psychiatriques et de 60 jours par année civile en maison de repos, de rééducation ou de convalescence.

Garanties valables depuis le 1^{er} janvier 2020

Les garanties sont valables par bénéficiaire. En secteur non conventionné, les remboursements sont basés sur le tarif d'autorité. Cette garantie est soumise à un délai de carence de trois mois, supprimé pour une hospitalisation accidentelle



Des services pour faciliter votre quotidien

Une adhésion simplifiée

 Une prise d'effet immédiat pour toute hospitalisation consécutive à un accident, et pour les autres cas, après trois mois d'adhésion.

Aucun questionnaire médical.

Un espace adhérent qui vous fait gagner du temps

- Accès au détail de votre contrat.
- Consultation de vos remboursements.
- Gestion de votre (vos) adhésion(s) chez SMI.
- Modification de vos données personnelles.

Un accès à SMI entraide

Ce service gratuit vous accompagne dans les moments importants de votre vie. Nos conseillers vous orientent et vous apportent des solutions dans les domaines de la famille, de l'emploi, de la santé et du logement.

Une gestion de qualité reconnue

- Remboursements sous 48 heures.
- Certification ISO 9001 de la gestion SMI, gage de la qualité de nos services, notamment pour les remboursements.

Qui sommes-nous?

Créée en 1926, SMI est une mutuelle experte en santé et prévoyance au sein de Covéa, premier groupe mutualiste d'assurance et de protection sociale (réunissant MAAF, MMA, GMF et l'institution de prévoyance APGIS).







Formulez votre demande de devis



www.mutuelle-smi.com





APPEL NON SURTAXE

du lundi au jeudi de 8h30 à 17h45 et le vendredi de 8h30 à 16h45

